

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 03692
Numéro SIREN : 327 004 016
Nom ou dénomination : ARCHE IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 80157



SAS ARCHE IMMOBILIER
A l'attention du Président
59 rue de Provence
75 009 PARIS

Paris, le 23 décembre 2022

Objet : Représentation de la SACICAP SCCI – ARCADE-VYV au comité de direction de la SAS ARCHE IMMOBILIER

Monsieur le Président,

En ma qualité de Directeur Général de la SACICAP SCCI – ARCADE-VYV, j'ai l'honneur de vous informer que je représenterai désormais la SACICAP SCCI – ARCADE-VYV, en qualité de représentant permanent au comité de direction de la SAS ARCHE IMMOBILIER, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Bro.

Je vous laisse le soin de bien vouloir effectuer les formalités légales, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et vous communique à cet effet les éléments suivants :

Richard Pace
Demeurant 10 rue du Conseiller Collignon - 75116 Paris
Né le 14 mai 1958 à Soisy sous Montmorency (95).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard PACE
Directeur Général

DocuSigned by:

19F5FBCA1B1C4CC...

ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS : 327 004 016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION DU 28 DECEMBRE 2022

(...)

1.2. Démission de M. Marc Simon de ses mandats de Président et de membre du Comité de Direction

(...)

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. Marc Simon de ses mandats de Président et de membre du Comité de Direction de la SAS ARCHE IMMOBILIER à effet immédiat et le remercie pour son engagement au titre de ces mandats.

(...)

1.3. Désignation d'un nouveau Président

Après échanges, les trois membres du Comité de Direction restants décident, à l'unanimité, de désigner la SCCI ARCADE-VYV en qualité de Président à compter de ce jour, en remplacement de M. Marc Simon, pour une durée de 3 ans, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, étant toutefois précisé que son mandat de membre du Comité de Direction prendra fin lors de la décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et que la poursuite de son mandat de Président au-delà de cette date sera donc conditionnée au renouvellement de son mandat de membre du Comité de Direction.

(...)



Extrait certifié conforme à l'original
Richard PACE